Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062916ADE-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-16a

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

16. Modification de la délibération sur les tarifs communaux 2026 :

a. Correction des tarifs - occupation du domaine public :

Rapporteur : Madame Patricia Briand-Faller, Adjointe au Maire aux finances

Pièces annexes : DB2025120813 Vote des tarifs communaux « divers » pour l'année 2026

RAPPORT DE SYNTHESE

À la suite de l'adoption des tarifs d'occupation du domaine public par le Conseil municipal en séance le 8 décembre dernier, les services municipaux ont engagé leur mise en œuvre. Toutefois, à

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062916ADE-DE

l'usage, il est apparu que certaines dispositions tarifaires dans les rubriques 5 et 6 comportaient des erreurs matérielles, générant des difficultés d'interprétation et d'application dans le cadre de l'instruction des demandes et de la facturation. Afin de sécuriser le dispositif et de garantir une application cohérente et équitable des tarifs, il convient de procéder à leur correction par délibération modificative.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2025 fixant les tarifs d'occupation du domaine public ;

Considérant qu'une erreur matérielle (coquille) s'est glissée dans la rédaction des tarifs adoptés, rendant certaines dispositions inexactes et, en l'état, difficilement applicables ;

Considérant la nécessité de procéder à leur correction afin de garantir la sécurité juridique des décisions municipales et l'égalité de traitement des usagers du domaine public ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » du jeudi 18 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De modifier partiellement** les tarifs d'occupation du domaine public fixés par la délibération DB2025081213 exclusivement pour les **rubriques 5 et 6**, afin de corriger les erreurs matérielles et de procéder à la suppression de certains tarifs devenus inapplicables,

- **De maintenir** les autres rubriques.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES.